



# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 18 JUIN 2024

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 18 juin 2024 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée primaire bourgeoisiale débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation des comptes 2023
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2023 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Divers

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Alain Alter** ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 22 mai 2024 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

**Le Président** désigne Mmes Hélène Rappaz et Carole Dubuis en qualité de scrutatrices et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES 2023

**Le Secrétaire communal** présente les comptes 2023 de la Bourgeoisie, dont les résultats comptables présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges financières avant amortissements : CHF 677'688.28
- Revenus financiers : CHF 681'596.38
- Marge d'autofinancement : CHF 3'908.10
- Excédent de revenus du compte de résultats : CHF 3'636.64
- Fortune au bilan : CHF 183'733.76
- Capital propre (y compris fonds forestier de réserve) : CHF 246'051.04

## 3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

**Christophe Pitteloud**, expert-réviseur agréé, donne lecture du rapport établi par la Fiduciaire Fidag, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels 2023.

## 4. COMPTES 2023 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2023 de la Bourgeoisie ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 21 mai 2024 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

*Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2023 de la Bourgeoisie de St-Martin et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.*

## 5. DIVERS

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoisie et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

## BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal